



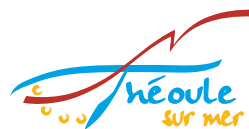
Saint-Martin Vésubie



La Suisse Niçoise



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



REGLEMENT 2019

CAÏROMAN

EXTREME TRIATHLON



TABLE DES MATIERES

<u>L'ORGANISATION</u>	3
<u>INSCRIPTION</u>	3
<u>ACCEPTATION DU RÈGLEMENT</u>	4
<u>ASSURANCE</u>	4
<u>DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ</u>	4
<u>RÈGLES GÉNÉRALES</u>	5
<u>ROAD BOOK</u>	6
<u>ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE</u>	6
<u>RÔLE DE L'ASSISTANT</u>	7
<u>VÉRIFICATIONS</u>	8
<u>POINTS DE CONTRÔLE ET BALISAGE</u>	8
<u>PÉNALITÉS-DISQUALIFICATION</u>	9
<u>TEMPS LIMITE</u>	9
<u>ARRIÈRES HORAIRE</u>	9
<u>ABANDON</u>	9
<u>MODIFICATION DU PARCOURS, FUSIBLES HORAIRES ET ANNULATION D'ÉTAPE</u>	10
<u>ASSISTANCE ORGANISATION</u>	10
<u>RAVITAILLEMENT ET AUTONOMIE</u>	11
<u>ENVIRONNEMENT</u>	11
<u>RÉCOMPENSES</u>	11
<u>RÉCLAMATIONS</u>	11
<u>DROIT À L'IMAGE</u>	11
<u>CNIL</u>	11
<u>PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES</u>	12



CAÏROMAN

EXTREME TRIATHLON

07 septembre 2019

Athlete Guide Cairoman 2019

1 - L'ORGANISATION

L'association loi 1901, CG SPORT EVENT organise le Caïroman avec le concours du Département des Alpes Maritimes et des communes de Théoule sur mer | Valdeblore la Colmiane | Saint-Martin-Vésubie qui se déroulera le 07 septembre 2019.

ASSURANCE Responsabilité civile

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent participe en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette compétition peut occasionner.

Il est important que les coureurs soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo, ...).

Les concurrents participant sous leur propre responsabilité, l'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident.

L'ÉPREUVE

UNE COURSE UNIQUE SUR UN PARCOURS UNIQUE : natation 3 km/ vélo 183 km/ trail 32 km

- Un triathlon Extrême qui prend naissance au niveau de la mer à Théoule sur mer dans l'une des plus belles baies du monde et qui finit sur les cimes du Mercantour.
- Chaque Triathlète à l'obligation d'avoir un **assistant** qui fera sa sécurité et son ravitaillement en voiture tout au long du parcours vélo et une grande partie du parcours de la course à pied.
- Ce format de binôme améliore la sécurité, mais aussi et surtout crée une équipe dont la cohésion est un facteur essentiel de succès. **La notion d'entraide entre triathlète-assitant est essentiel à l'esprit du CAÏROMAN.**
- C'est aussi un moyen de partager un défi dans un décor de rêve avec un ami ou un membre de la famille qui se sentira investi dans la réussite du triathlète.

2 - INSCRIPTION

Pour participer au Caïroman, il faut avoir acquis une certaine expérience du triathlon et être conscient du caractère Extrême du Caïroman.

Pour valider son inscription le triathlète doit :

- a) Être majeur.
- b) Fournir un certificat médical avec la mention « apte à la pratique du triathlon en compétition » datant de moins de un an ou la licence de FFTRI.
- c) Envoyer un chèque ou effectuer un virement à l'ordre de CG SPORT EVENT à : Mr CORDERO Philippe, CG SPORT EVENT, 30 avenue pierre de coubertin 06150 Cannes la Bocca.
- d) Fournir l'attestation d'assurance individuelle rapatriement et accident.
- e) Signer et envoyer la décharge de responsabilité.
- f) Répondre et envoyer le questionnaire médical.



CAÏROMAN
EXTREME TRIATHLON

07 septembre 2019

Athlete Guide Caïroman 2019

L'inscription comprend :

- Toute la logistique de course
- Deux T shirts (un pour le coureur et un pour son assistant)
- Deux entrées pour la cérémonie de clôture (une pour le coureur et son assistant)
- Un Cadeau Finisher
- *Une expérience hors du commun dont vous vous rappellerez toute votre vie!*

L'inscription est ferme et définitive, aucun remboursement n'est envisageable sans la souscription à la garantie d'annulation d'inscription.

FRAIS D'INSCRIPTION

Inscription seule : 390 €

GARANTIE D'ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation, moyennant un surcoût de 30€, à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement (le montant de 30 € de la garantie est non remboursable si non utilisée).

Inscription + garantie d'annulation : 420 €

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement intégral des frais engagés pour l'inscription dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription jusqu'à 10 jours avant l'épreuve au jeudi 29 août.

3 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Du seul fait de son engagement à l'épreuve, chaque participant s'engage à accepter l'application du règlement sans réserve et à respecter toutes les consignes qui en découlent.

La direction de course se réserve le droit d'exclure un concurrent dont le comportement est antisportif ou délibérément de mauvaise foi.

4 - ASSURANCE

En s'inscrivant, chaque coureur doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France.

NB : les évacuations hélicoptérées sont payantes. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de l'organisation.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

5- DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Le triathlète et son assistant doivent signer la décharge (voir fiche d'inscription)

- Le soussigné et son assistant, pour son propre compte ou pour le compte de son représentant légal, ses employés et assistants, ses ayants droits, et agents, consentent irrévocablement décharge aux organisateurs, ainsi qu'aux pouvoirs publics et à ses représentants légaux, de toute responsabilité ainsi que n'importe quel droit, et action de quelque nature que ce soit.



CAÏROMAN
EXTREME TRIATHLON

- Le soussigné et son assistant et ses ayants droits consentent cette décharge quelque soit le dommage causé et sans aucune limite, qu'il s'agisse de coups et blessures, d'un décès, de dommages matériels, perte économique partielle ou totale survenant de la participation du soussigné au CAÏROMAN ou de toute autre activité liée.
- Cette décharge générale de responsabilité est remise volontairement et sans contrainte par le soussigné et son assistant qui admettent qu'en signant, ils ne font l'objet d'aucune pression ou promesse et ne subissent aucune influence de la part des organisateurs.

6 - RÈGLES GÉNÉRALES

- Les sections de vélo et de course à pied ne sont pas fermées à la circulation.
- Il est de la responsabilité du participant et de l'assistant de toujours garder la droite et de respecter le code de la route en vigueur en France.
- L'organisation fournira 2 dossards numérotés qui devront être portés et visibles de face et de dos
- Les coureurs doivent obligatoirement avoir au moins un assistant (voir section assistant plus bas) et un véhicule.
- Il est interdit aux assistants de rouler directement devant, à côté et juste derrière leur athlète en voiture. Aller directement au prochain point de ravitaillement.
- Il est interdit de ravitailler un coureur à partir d'un véhicule en mouvement. L'assistant doit être à l'extérieur du véhicule pour donner de l'aide à son athlète sous peine de disqualification.
- L'assistant ne peut pas quitter la route indiquée (GPS et road book).
- Il est interdit de porter des écouteurs (musique ou téléphone) pendant la totalité du triathlon.
- En cas de besoin, les athlètes doivent s'arrêter au bord de la route pour téléphoner.
- Le véhicule d'assistance ne doit jamais gêner la progression d'autres coureurs.
- Lors du ravitaillement, le véhicule d'assistance doit obligatoirement être complètement à droite de la ligne blanche d'accotement. S'il n'y a pas assez de place pour être dans l'accotement en dégageant complètement la ligne blanche, l'arrêt est interdit. Ne pas suivre ces règles peut entraîner une disqualification.
- Il est interdit de jeter des déchets par terre.
- La voiture d'assistance doit être clairement identifiée par les autocollants fournis par l'organisation. Un collant en haut à droite dans le pare-brise avant et un collant en haut à droite dans la vitre arrière (côté passager).
- Le participant ne doit jamais entrer dans la voiture d'assistance à moins d'un abandon.
- Si vous abandonnez la course, VOUS DEVEZ téléphoner à la direction de course pour l'informer au numéro suivant : 00 33 (0)6 61 68 44 48
- Si elle le juge nécessaire, l'organisation se réserve le droit de retirer un participant de l'épreuve.
- Le drafting est interdit sur la section de vélo.
- Le port d'un casque approuvé est obligatoire pour la section de vélo.
- Les changements de vélo sont interdits.
- Une lampe frontale est obligatoire pour la section de course à pied.



CAÏROMAN
EXTREME TRIATHLON

7 - ROAD BOOK

Un road book est remis à chaque triathlète, il fournit les différentes indications et informations nécessaires à la progression.

Il indique le profil des étapes (distances, dénivelés), les points de départ et d'arrivée, la position des points de contrôle et de sécurité, des points de ravitaillement et des points d'assistance.

8 - ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

Chaque triathlète a obligation de porter pendant tout le temps de course le matériel obligatoire défini par l'organisation.



NATATION

- Port de la combinaison thermique adaptée à la température de la mer (wetsuit).
- Port du bonnet de bain
- Lunettes de natation
- Un point lumineux afin d'être visible.
- La bouée de signalisation est acceptée.
- Tout autre aide à la nage sont interdits (plaquettes, pullbuoy, palmes,...)



VÉLO

- Un vélo homologué avec plaque de cadre
- Casque avec autocollants de la course
- 1 dossard de course
- Gants
- Poche à eau ou bidon (contenance d'un litre minimum)
- Barres énergétiques
- Un téléphone



COURSE À PIED

- Sac à dos adapté au trail ou équivalent permettant d'emporter le matériel obligatoire, avec poche à eau ou bidons d'une contenance de 1,5 litre.
- Barres énergétiques
- Lampe type frontale avec piles neuves.
- Couverture de survie.
- Sifflet.

CAÏROMAN
EXTREME TRIATHLON

- Veste imperméable et respirante légère (type Goretex ou équivalent).
- Un téléphone
- Bande de type Elastoplast d'une longueur mini de 2,50m, largeur 8 ou 9 cm.
- Petit Ciseau.

9 - RÔLE DE L'ASSISTANT

Le rôle de l'assistant est de soutenir son athlète tout au long du parcours. L'assistant doit aider son athlète pour les ravitaillements (vélo et course) et également pour de l'aide mécanique lors de la section de vélo.

Chaque participant doit avoir au moins un (1) assistant dans un (1) véhicule (moto interdite). Attention, un (1) seul véhicule est autorisé par équipe. Les remorques sont interdites.

L'assistant doit obligatoirement avoir un téléphone cellulaire.

Pour des raisons de sécurité, il doit pouvoir communiquer avec l'organisation en tout temps. **Il est interdit aux assistants de précéder ou de rouler juste derrière leur coureur en voiture.**

Nous rappelons que le véhicule ne doit jamais gêner la progression d'autres coureurs. Cette règle sera rigoureusement appliquée et entraînera la disqualification de l'athlète dont l'assistant est en faute.

Lors d'un arrêt sur la route, le véhicule doit obligatoirement être complètement à droite de la ligne blanche d'accotement. S'il n'y a pas assez de place pour être dans l'accotement en dégagant complètement la ligne blanche, l'arrêt est interdit. Ne pas suivre ces règles peut entraîner une disqualification.

L'assistant doit récupérer le vélo à la TR2 dès que son coureur quitte la transition pour entamer la section de course à pied.

Comme le parcours de course à pied n'est pas accessible en voiture sur sa totalité, il y a des zones où l'assistant ne pourra pas ravitailler son coureur.

Les assistants peuvent accompagner les coureurs en vélo sur la route de la Madone des Fenestres. Il doit toujours respecter les règles de sécurité routière et rester vigilant aux autres véhicules.

À partir de Saint Martin Vésubie, il est recommandé d'être accompagné d'un assistant à pied afin de partager la fin de l'aventure.

Lors de la dernière section de la course à pied à la Colmiane, il est obligatoire pour un assistant d'accompagner l'athlète à pied pour la montée du sommet le Conquet (derniers 1 km).

Il ne sera pas possible de rejoindre le sommet avec le véhicule d'assistance. Possibilité de mise ne place d'un service de navette pour revenir au parking afin de récupérer le véhicule après la course. Le service de navette au sommet sera inclus pour le coureur et un (1) assistant.

La voiture et l'assistant doivent être clairement identifiés. La voiture par les autocollants à l'avant et à l'arrière fournis par l'organisation et l'assistant avec son T-shirt et son bracelet.

LISTE D'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE POUR L'ASSISTANT :

- Lampe frontale
- Batteries supplémentaires
- Couverture de survie
- Ravitaillement solide et liquide
- Trousse de premier soin de base
- Cellulaire ouvert avec recharge
- Vêtements de rechange et chauds
- Outils et pièces de rechange de base pour vélo

Attention, étant donné la nature de l'événement, vous devez être autonome au maximum, l'équipe médicale peut prendre beaucoup de temps à se rendre à vous étant donné le type de parcours.

10 - VÉRIFICATIONS

Les différentes vérifications seront effectuées le vendredi lors du briefing de course.

A tout moment, des contrôles pourront être effectués par les commissaires de course qui sont habilités à bloquer ou à mettre hors course un concurrent qui ne leur présenterait pas le matériel de sécurité et le nécessaire de secours obligatoire.

11 - POINTS DE CONTRÔLE ET BALISAGE

La progression se fait en suivi d'itinéraire sur des chemins balisés (rubalise, panneaux directionnels et fléchage au sol).

Les participants devront impérativement suivre le balisage prévu par l'organisation.

Des postes de contrôle sont répartis sur l'axe de la course, à des points de passage obligatoires pour chaque concurrent.

Les points de contrôle sont des points de passage obligatoire (PCO, départ et arrivée). L'absence de passage à un PCO entraîne une pénalité.

En cas de fermeture du parcours pour raison de sécurité, les coureurs sont tenus de suivre les instructions de l'organisation.

- Le parcours natation est balisé par des bouées et par des ouvreurs en paddle et en kayak.
- Le parcours vélo est balisé par de la peinture au sol et par des panneaux à chaque intersection.
- Le parcours course à pied est balisé par de la rubalise.

Pour une meilleure vision de nuit, les rubalises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante jaune accrochant la lumière de votre frontale. **ATTENTION : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !**

12 - PÉNALITÉS-DISQUALIFICATION

En s'inscrivant les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé.
- suivre le parcours sans couper les sentiers.
- ne pas utiliser un moyen de transport externe à la course.
- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- pointer à tous les postes de contrôle.
- porter le dossard devant et sur le sac à dos, visible durant la totalité de l'épreuve.
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire.
- porter assistance à tout coureur en difficulté.
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Les commissaires de courses peuvent donner des pénalités de temps ou disqualifier l'athlète si celui-ci ou son équipe d'assistance enfreint les règles. Nous espérons grandement ne pas avoir à utiliser les pénalités. Le Caïroman se veut un événement sportif où les valeurs de dépassement de soi, d'entraide et d'esprit sportif doivent être au premier rang des aspirations.

Temps de pénalité

- Pénalité mineure - 5 minutes
- Deuxième pénalité - 15 minutes
- Troisième pénalité, pénalité majeure ou comportement dangereux - Disqualification

13 - TEMPS LIMITE

Pour des raisons de sécurité, l'organisation du Caïroman appliquera les temps limites suivants :

Natation : prochainement (X après le départ)

Vélo : prochainement (X après le départ)

Course à pied : prochainement (X après le départ) à la TR3. Arrêt à Saint Martin Vésubie.

Le directeur de course, sous le conseil du médecin, peut décider d'empêcher un participant de faire l'ascension du CONQUET pour des raisons médicales, même si ce dernier respecte les temps limite.

14 - BARRIÈRES HORAIRE

bientôt disponible

15 - ABANDON

Il est absolument obligatoire d'informer l'organisation du CAÏROMAN si l'athlète décide de mettre fin à sa journée CAÏROMAN plus tôt !

Tout coureur ayant abandonné ne pourra en aucun cas prétendre à continuer sur une quelconque partie du parcours.

Il sera immobilisé au point auquel il a abandonné et sera rapatrié à l'arrivée en fonction des possibilités de l'organisation et/ou de son assistant. L'organisation récupérera son dossard de course.

En cas de non respect de cette obligation, le coureur engage sa responsabilité vis-à-vis de l'organisateur .

Dans ce cas, lui ou son assistant doivent téléphoner dès que possible au numéro suivant : 00 33 (0)6 61 68 44 48



CAÏROMAN
EXTREME TRIATHLON

16 - MODIFICATION DU PARCOURS, FUSIBLES HORAIRE ET ANNULATION D'ÉTAPE

L'organisation met en place des « fusibles horaires » au-delà desquels les concurrents pourront être stoppés.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit d'arrêter la course ou de modifier les parcours et les barrières horaires, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

17 - ASSISTANCE ORGANISATION

ASSISTANCE MÉDICALE

Une équipe médicale choisie par l'organisation formée d'un médecin urgentiste et de kinésithérapeutes, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Ces équipes sont en liaison radio ou téléphonique avec le directeur de la sécurité présent pendant toute la durée des épreuves sur le parcours.

Elle interviendra sur le parcours dans des véhicules d'assistance.

Elle veillera à rapatrier le concurrent ayant une défaillance physique ou morale dans un lieu adapté.

Le Commissaire responsable du PC pourra demander l'intervention de l'équipe médicale pour tout coureur présentant un risque de défaillance avant de poursuivre la course.

Les services médicaux sont habilités à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'étape ou l'épreuve.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE SECOURISTE

Une équipe de secouristes et d'infirmiers suivront en permanence la course et interviendront sur le parcours afin de gérer la couverture sanitaire de la course.

Elle pourra être mobile, fixe aux postes de contrôle, au départ et à l'arrivée.

Elle veillera à rapatrier le concurrent ayant une défaillance physique ou morale dans un lieu adapté.

Le Commissaire responsable du PC pourra demander l'intervention de l'équipe médicale pour tout coureur présentant un risque de défaillance.

L'organisation peut, pour des raisons de sécurité, contraindre un coureur à l'abandon de l'étape ou de l'épreuve.

Les instructions des commissaires de course font office de règlement.

RESPONSABLE SÉCURITÉ

Un sapeur pompier professionnel français aura la charge de la gestion des équipes médicales et des équipes secouristes et de la coordination des secours en cas d'incident ou d'accident.

RESPONSABILITÉ DU TRIATHLÈTE ET DE SON ASSISTANT

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à une équipe de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à son assistant ou à un autre coureur de prévenir les secours
- Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours le 112 (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles)

En cas d'urgence médicale, nous vous prions de contacter dès que possible le numéro suivant : 00 33 (0)6 61 68 44 48 ou le numéro de téléphone d'urgence qui sera communiqué aux assistants lors du briefing de course. L'organisation se réserve le droit de retirer un participant de l'épreuve sur jugement du médecin de course.

18 - RAVITAILLEMENT ET AUTONOMIE

Il n'y aura pas de ravitaillement sur l'ensemble du parcours. L'assistant et le coureur devront prévoir les ravitaillements. Il y a des sections en course à pied où le coureur sera seul sans assistant pour plusieurs kilomètres. Le coureur devra transporter des ressources adéquates (eau, nourriture) pour ces sections.

19 - ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant au CAÏROMAN, les participants s'engagent à **respecter l'environnement et les espaces naturels** traversés. En particulier :

- Interdiction formelle de jeter ses déchets sur le parcours. Vous devez donner vos déchets à votre assistant, des poubelles sont à disposition sur les aires de transition et doivent impérativement être utilisées. Des contrôles aléatoires seront faits sur les parcours.
- Obligation de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une dégradation du site traversé.

20 - RECOMPENSES

Un classement général homme et femme.

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement général reçoivent un trophée et un lot.

Résultat pour tous les concurrents et diplôme finisher sur www.cairomaxtri.com.

21 - RÉCLAMATIONS

La direction de course est souveraine pour attribuer des pénalités ou des bonifications.

Les réclamations sont recevables dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

22 - DROIT À L'IMAGE

Nous autorisons mon assistant et moi même expressément les organisateurs du CAÏROMAN ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles nous pourrions apparaître, prises à l'occasion de notre participation au CAÏROMAN sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

23 - CNIL

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant. Ces informations sont utilisées uniquement à l'intérieur de l'organisation et concernent des données techniques telles que votre e-mail.

CAÏROMAN
EXTREME TRIATHLON

L'organisation n'utilise en aucun cas vos données à d'autres fins. Conformément à la loi, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification le concernant.

Pour ce faire, veuillez nous envoyer un mail mentionnant votre nom, prénom et numéro de dossard.

24 - PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription au Cairoman, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur simple demande faite à l'organisation.

Tout demande de modification de données peut être effectuée :

Par email à l'adresse suivante : contact@cairomanxtri.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.





Saint-Martin Vésubie



La Suisse Niçoise



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



CAIRO ROMAN

EXTREME TRIATHLON